



CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le **Mémento**, veuillez [cliquer ici](#)

Liens pour la gestion des déchets du BTP :

[Bourse aux matériaux](#)

[Diagnostic-demolition.ademe.fr](#)

[BAZED - Conception Construction Zéro Déchet](#)

[Batirpourelaplanete.fr](#)

[Construction21.org](#)

[Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp](#)

Outils :

Application smartphones « Déchets BTP » de la FFB

Trouvez les prestataires chargés de la collecte et du traitement des déchets les plus proches.

Site internet : [dechets-chantier.ffbatiment.fr](#)

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin de juin 2018 – N°17– Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) : Les 5 mesures impactant le BTP

La FREC a été présentée le 23 avril 2018 par le Premier Ministre. Le gouvernement estime qu' « Il est ainsi essentiel de réduire spécifiquement le flux alimenté par les activités de démolition et déconstruction, en particulier dans le secteur du bâtiment. L'horizon d'une approche pleinement circulaire pour ce secteur est de faire du parc des bâtiments la banque de matériaux des constructions futures ». Cinq mesures doivent permettre d'y parvenir.

Revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment

Le gouvernement entend rendre la collecte des déchets du bâtiment « plus efficace pour lutter contre la mise en décharge sur nos territoires » et faciliter le « bon tri » des matériaux de construction en vue de leur recyclage. Pour ce faire, la création d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) est envisagée, pour « parvenir à la gratuité de la reprise de ces déchets ». Une mesure qui inquiète certains acteurs, même si l'Etat promet de prendre en compte « les impacts techniques et économiques du secteur de la construction ».

Révision du « diagnostic déchets avant démolition »

Le gouvernement souhaite revoir le diagnostic déchets avant démolition, obligatoire depuis 2009 et la loi Grenelle II. Le but : « passer à une logique de diagnostic/inventaire pour le réemploi et la valorisation des ressources et déchets de chantier ». Le digital est aussi un point clé de cette mesure, puisqu'il est question de dématérialiser le dispositif et de promouvoir l'utilisation des données ouvertes « pour favoriser l'émergence d'applications numériques permettant de faire le lien entre l'offre de matériaux réutilisables et la demande ».

Améliorer la communication

Le ministère de la Transition écologique et solidaire vante par ailleurs l'élaboration de guides techniques « permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés et réemployés ». Autre mesure dans l'optique de mieux communiquer, l'Etat souhaite de manière générale faciliter la compréhension de la réglementation applicable aux déchets, auprès des utilisateurs, des entreprises, des collectivités locales et du grand public.

La commande publique comme levier...

Enfin, l'Etat veut que la commande publique soit particulièrement exemplaire. Ainsi, l'économie circulaire devra être pleinement intégrée à la stratégie des acheteurs publics.



Evènements à venir :

04 et 05 octobre 2018 :

Le 2ème FORUM REGIONAL DES ECO-ENTREPRISES organisé par le Cluster GREEN aura lieu à la NORDEV (Saint-Denis).

Il s'agit du grand rendez-vous des éco-entreprises de l'Océan Indien.

<https://forum-ecoentreprises.re/>

Du 11 au 14 octobre 2018 :

Le 1er Salon professionnel du Bâtiment et des Travaux Publics organisé par la NORDEV avec le soutien de la FRBTP aura lieu à la NORDEV (Saint-Denis).

Cet événement est l'occasion de présenter les compétences et les produits et services du BTP aux donneurs d'ordre mais également aux Réunionnaises et Réunionnais.

<https://www.nordev.re/salon-du-batiment-et-des-travaux-publics-11-au-14-oct-2018/>

... et le numérique comme moyen

Egalement au programme : la volonté de développer des méthodes et des instruments innovants, comme la mise en place de plateformes numériques de sourcing (pour les produits biosourcés durable par exemple), des outils pour repérer les clauses et les critères exemplaires ou encore pour favoriser l'acceptation systématique des variantes environnementales dans les offres.

Source : *Economie circulaire : les 5 mesures qui impacteront le BTP* - Le Moniteur avril 2018
<https://www.lemoniteur.fr/article/economie-circulaire-les-5-mesures-qui-impacteront-le-btp.1966709>

Appel à projets Economie Circulaire de la Région Réunion en partenariat avec l'ADEME

Cet appel à projets régional invite les collectivités, entreprises ou encore associations à soumettre leurs projets s'inscrivant dans au moins un des 5 volets suivants de la boucle de l'économie circulaire :

- Volet 1 : Ecoconception des produits
- Volet 2 : Ecologie Industrielle et Territoriale
- Volet 3 : Economie de la fonctionnalité
- Volet 4 : Allongement de la durée de vie des produits
- Volet 5 : Recyclage et valorisation

Cet appel à projets Économie Circulaire complète un ensemble de programmes que l'ADEME et la Région Réunion conduisent seules ou en partenariat, afin de favoriser l'économie des ressources et réduire les impacts environnementaux.

Il doit permettre :

- d'accélérer la prise en compte de l'économie de la ressource par le territoire, les secteurs d'activités et les entreprises ;
- d'accélérer l'identification et le montage de projets ;
- de favoriser et d'accompagner des synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux ;
- de développer des programmes cohérents et intégrés.

Pour la première session, les candidatures sont à déposer avant le **16/08/2018** (phase de pré-dépôt du dossier).

Pour en savoir plus sur les modalités de candidature : https://www.regionreunion.com/IMG/pdf/reglement_aap_ec_ademe_region_reunion-2.pdf

Source: <https://www.regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/appel-a-projets-economie-circulaire>